Relevé des Infractions Sportives des Compétitions Régionales n°2

Commission Régionale Sportive (CRS)
Tél. 07 86 49 99 51 crs@volleyidf.org

Cachan le, vendredi 16 octobre 2026

Saison sportive : 2026/2027

Sanctions Terrain

Compétition	N° du match et Date	Nom et Prénom	Fonction	Club	Sanction Terrain
Championnat Pré-national Senior F	PFBA009 du 10/10/2026	**M. PIREDDU PIERRE-EMMANUEL**	Entraineur	**VB TORCY MARNE LA VALLEE**	Carton Jaune
Championnat Régional 2 Senior M	2MDA009 du 11/10/2026	**M. VILLESALMON NEIL**	Joueur	**MEUDON CHAVILLE SEVRES VB**	Carton Jaune

❖ **Pour qu'une réclamation de sanction de Terrain soit reconnue valable sur la forme il faut qu'elle :**

- Soit adressée à la Commission Sportive référente, par courriel avec AR, dans les quarante-huit heures (48h) qui suivent la rencontre concernée

- Soit effectuée par l'intéressé ou son représentant légal.

- Comporte une argumentation motivée pouvant permettre à la commission de Discipline concernée d'envisager l'étude de la réclamation.

Seule la réclamation de sanction de Terrain reconnue valable sur la forme par la Commission Sportive Référente est étudiée sur le fond par la Commission de Discipline Concernée.

Championnat pré-national senior féminin

Poule B :

- Dossier n°12 : PFBA009 - **VB TORCY MARNE LA VALLEE 1** / JEANNE D'ARC DE ROSNY du samedi 10/10/2026 :
 - Une observation a été inscrite dans le pavé « Remarques » de la feuille de match.

Championnat régional 1 senior féminin

Poule B :

- Dossier n°13 : 1FBA010 - **AS VOLLEY-BALL TAVERNY SAINT-LEU 1** / US LOGNES VOLLEY-BALL 2 du dimanche 11/10/2026 :
 - Absence de marqueur.

Qualifications Régionales Jeunes

M13 Masculin :

- Dossier n°14 : Tour 2 du samedi 10/10/2026 – Poule « B » à Tremblay-en-France :
 - L'équipe de **VOLLEY-CLUB PLAISIR-VILLEPREUX** s'est présentée en retard pour son premier match, après le début de la 2e rotation.

Conformément à l'article 4.2 du RGISA, les GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre leurs observations par courrier électronique.